



NOTE DE CADRAGE

APPEL À PROJETS

Compétence Jeunesse CAH 2024

En 2019, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), a élaboré, en collaboration avec les différents acteurs jeunesse, son Projet Territorial de la Jeunesse (PTJ) à destination des 11/16 ans du territoire.

Le PTJ porte sur 3 axes prioritaires d'intervention, à savoir :

- la création d'opportunités de rencontre
- l'ouverture sur le territoire
- la facilité donnée aux jeunes d'être acteur sur le territoire de la CAH

[détail des axes du PTJ en annexe]

En lien avec le projet de territoire global, se rajoute de nouvelles thématiques sur lesquels des projets peuvent aisément être proposés :

- le bilinguisme
- la culture scientifique et technologique
- le développement durable
- lutte contre le harcèlement

Afin de répondre à ces objectifs et thématiques, tout en valorisant l'engagement des jeunes et en intégrant autant que possible le CIJAH (Conseil des Jeunes de l'Agglomération de Haguenau) un appel à projets est proposé aux structures associatives de la CAH pour mener des actions concrètes et innovantes à destination du plus grand nombre de collégiens de tout le territoire.



PUBLIC CIBLE

L'appel à projets vise les jeunes de 11 à 16 ans de l'ensemble du territoire de la CAH.

DURÉE DU PROJET

Le projet devra être réalisé entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

CALENDRIER

lundi 6 novembre 2023 :
lancement de l'appel à projets

Lundi 11 décembre 2023 :
date limite de retour des dossiers

fin janvier 2024 :
présentation des projets à la commission Animations Jeunesse

février/mars 2024 :
délibération du Conseil d'Agglomération

ÉTUDE DE PROJETS

La recevabilité des projets se fera sur la base des critères d'éligibilités suivants :

- La conformité du dossier par rapport à la note de cadrage
- La qualité du projet et son originalité
- Les projets devront :

S'inscrire dans les axes prioritaires et les objectifs du PTJ
[cf annexe]

Etre en cohérence avec les autres actions développées sur le territoire *(ne pas dédoubler une action, mais plutôt mutualiser)*

Avoir une portée territoriale la plus pertinente possible (sans omettre les collégiens issus des petites communes)

Intégrer autant que possible les thématiques prioritaires du projet du territoire (bilinguisme, culture scientifique et technologique, développement durable)

Impliquer autant que possible les jeunes du territoire dès la conception du projet

Associer, si le projet le permet, le Conseil Intercommunal des Jeunes de l'Agglomération de Haguenau (CIJAH)

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le **11 décembre 2023** par courriel à marie.bollot@agglo-haguenau.fr

Il pourra être joint au dossier de demande de subvention, tout autre élément qu'il sera jugé utile et pertinent (*calendrier prévisionnel, justificatifs des financements, présentation des partenaires etc...*). **Les dossiers incomplets ou réceptionnés après la date limite ne seront pas examinés.**

En cas de renouvellement de l'action, le **bilan de l'action 2023** sera nécessaire avant instruction de la demande.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Tous les projets présentés dans le cadre du PTJ devront être validés par les élus de la **commission animations-jeunesse** puis votés par le **Conseil d'Agglomération**. Une diversité des co-financeurs et la mobilisation de dispositifs de droit commun devront être recherchés.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Une fois le projet validé et financé, l'association s'engage à mettre en œuvre le projet tel que présenté à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Les porteurs de projets s'engagent à ce que le logo de la Communauté d'Agglomération (*téléchargeable sur www.agglo-haguenau.fr*), soit présent sur les documents informatifs ou promotionnels, en respectant sa charte graphique.



Les porteurs de projets devront accepter que les supports de communication soient rendus publics et les transmettre en amont à Marie BOLLOT pour bénéficier d'une communication élargie sur la CAH .

CONTACT

Marie BOLLOT

Coordinatrice Jeunesse

**Direction de la Jeunesse
et des Sports**

1, Marché aux Poissons
67500 HAGUENAU

Tel : 03 88 05 77 50

Courriel :

marie.bollot@agglo-haguenau.fr

Site internet :

www.agglo-haguenau.fr